

PROCES-VERBAL DE LA **SEANCE DU 23 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT GIRONS D'AIGUEVIVES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil.

PRESENTS : M. PAGE, Mme GIRARD, M. DOS SANTOS, Mme BOSSUET, Mme GONZALEZ, Mme LIGNAC, M. CAUSSAN, M. BOUZERAN, Mme MONTAUFIER, M. COLLINET, Mme MATRAT, Mme COUSSEAU, M. PLET.

ABSENTS AYANT DONNE LEUR POUVOIR : M. LAFON à M. PAGE.

ABSENTS : M. PLANE.

ORDRE DU JOUR :

- * Signature d'une convention avec ENEDIS.
- * Acquisition de la parcelle cadastrée ZE 37 appartenant à Mme BLANC.
- * Adhésion à la charte partenariale de recouvrement.
- * Questions diverses.

Secrétaire de séance : Mme MATRAT Coralie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ENEDIS

Le Maire explique que le poste de transformation situé route de Millaud (ex lieu-dit Coudurat) est arrivé à saturation. De ce fait, ENEDIS prévoit de redécouper le secteur Nord de la commune en trois zones en rajoutant deux autres postes :

- un poste impasse de la Nauve
- un poste route de la Fond des Sables (près de l'étang du clone, ex lieu-dit Millaud)

Ce dernier poste étant situé sur le domaine privé de la commune (parcelles cadastrées ZC N°391, ZC N°393, ZC N°402), il s'avère nécessaire de passer une convention avec ENEDIS préalablement au démarrage des travaux.

Les travaux prévus sont :

- implantation d'un poste de transformation
- implantation d'un poteau électrique
- enfouissement d'un câble électrique

Le Maire précise que les travaux devraient être réalisés en Mars 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer les conventions de servitudes avec ENEDIS et toutes pièces relatives à ce dossier.

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE ZE 37 APPARTENANT À MME BLANC

Considérant la proposition faite par la tutrice de Mme BLANC de céder à la collectivité le bien dégradé de sa protégée pour un euro symbolique ;

Considérant l'opportunité pour la mairie de pouvoir disposer du bien pour démolir le bâti, nettoyer la parcelle et ainsi mettre fin à des années de nuisances pour le voisinage ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée ZE N°37 sise « 1022 route des Vallées » d'une superficie de 660 m², appartenant à Mme BLANC Bernadette, moyennant un euro symbolique.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique,
- dit que cet acte sera établi en l'étude de Maître Caroline SANTOS-MAUVEZIN, Notaire à ST SAVIN,
- dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- donne tous pouvoirs au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

ADHÉSION À LA CHARTE PARTENARIALE DE RECOUVREMENT

19h25 : Arrivée de Mme COUSSEAU.

Le Maire expose à l'assemblée la charte, élaborée en partenariat avec le Service de Gestion Comptable (SGC) de Saint-André-de-Cubzac-Saint-Savin, qui définit une politique de recouvrement des recettes.

La finalité de ce partenariat est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du comptable, contribuant ainsi à garantir à la collectivité des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires.

Pour atteindre cet objectif, les partenaires souhaitent renforcer leur collaboration sur l'ensemble de la chaîne des recettes, depuis l'émission du titre jusqu'à son recouvrement, y compris contentieux.

Ce document fixe les grandes lignes du partenariat, ainsi que les engagements des signataires.

M. Le Maire propose d'adhérer à cette charte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la charte partenariale avec le service de Gestion Comptable de Saint-André-de-Cubzac-Saint-Savin pour la définition d'une politique de recouvrement.

QUESTIONS DIVERSES

* Le Maire propose de fixer la réunion de la Commission Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Les membres concernés arrêtent la date du jeudi 30 juillet à 18h30.

* SMICVAL : le Maire signale qu'une dernière réunion du comité de pilotage du 8 juillet 2026 a permis d'aboutir à un accord entre les représentants du collectif et le SMICVAL sur les modalités de collecte des déchets, mettant ainsi un terme à la clause de revoyure prévue par le protocole transactionnel du 10 octobre 2025.

La décision suivante a été prise : maintien de la collecte pour les communes du collectif signataires du protocole avec application des fréquences suivantes, à compter du 1er novembre 2026 :

- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : 1 collecte toutes les 3 semaines
- Emballages et papiers recyclables : 1 collecte tous les 15 jours

Restant dans le sujet du recyclage, Mme MONTAUFIER indique qu'elle a entendu parler d'une association qui mettait des points de collecte à disposition sur Bordeaux et ses environs au moment des fêtes pour collecter les coquilles de fruits de mer (huîtres, bulots, bigorneaux...). Les broyats sont ensuite utilisés en agriculture et dans le bâtiment.

* Le Maire indique avoir reçu un courrier du siège de MMA le 3 juillet 2026 par lequel la société indique être contrainte de résilier le contrat d'assurance multirisques de la commune à sa prochaine échéance, soit au 1er janvier 2027. Aucune raison n'étant invoquée dans le courrier, la secrétaire a contacté MMA Blaye qui lui a annoncé que la résiliation intervenait "du fait de la sinistralité".

La commune va donc devoir lancer une consultation auprès d'autres assureurs.

Le Maire a déjà eu un entretien à ce sujet avec GROUPAMA.

* Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris un arrêté pour réglementer le démarchage à domicile.

En effet, la pratique du démarchage commercial sur le territoire de la commune est autorisée sous réserve que toute société qui démarché à domicile vienne s'identifier auprès de la Mairie avant de commencer sa prospection.

* Mme GONZALEZ informe qu'elle ne pourra malheureusement pas être présente le dimanche 11 octobre 2026 pour le repas des anciens.

La séance est levée à 19h45.

Avant de quitter la séance, le Conseil décide de fixer la prochaine réunion au jeudi 24 septembre 2026 à 19h00.

Le Maire,
Éric PAGE.

Le secrétaire de séance,
Coralie MATRAT.